

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 25 novembre 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi
M. Blanchet donnant pouvoir à M. Sadi
M. Monot donnant pouvoir à M. Duprey
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Choulet donnant pouvoir à Mme Pietri

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Lagarde



Délibération n° 03-06 du 25 novembre 2021

PROTOCOLE D'ACCORD AVEC L'ÉTAT POUR LES ARTS VISUELS (2021 À 2023) – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À LA COMMUNE DE NOISY-LE-SEC, POUR LA GALERIE, CENTRE D'ART CONTEMPORAIN, AU TITRE D'UNE RÉSIDENCE D'ARTISTE.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la convention tripartite 2018 – 2021 avec l'État et la commune de Noisy-le-Sec pour la Galerie – centre d'art contemporain,

Vu la demande de subvention de la commune de Noisy-le-Sec,

Vu l'arrêté du préfet de la région d'Île-de-France relatif à l'attribution d'une subvention au Département dans le cadre du schéma d'orientation pour les arts visuels d'Île-de-France (SODAVI),

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE le protocole d'accord 2021-2023, dont projet ci-annexé, à conclure avec l'État pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle de 200 000 euros ;



- ALLOUE une subvention de 20 000 euros à la commune de Noisy-le-Sec pour la Galerie, centre d'art contemporain, au titre de la première résidence d'artiste dans le cadre du protocole d'accord du schéma d'orientation pour les arts visuels d'Île-de-France (SODAVI) ;
- APPROUVE la convention, dont projet ci-annexé, à conclure avec la commune de Noisy-le-Sec pour la Galerie, centre d'art contemporain ;
- CHARGE le président du conseil départemental de signer ledit protocole d'accord et ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.